



Litige entre particulier, vente d'un véhicule d'occasion

Par **guismo_old**, le **29/10/2007** à **18:08**

bonjour à tous, voici la situation.

j'ai vendu un véhicule utilitaire renaut kangoo 1.9d à un particulier.

Ce véhicule est de 2000 il a environ 90000 kms. le contrôle technique est bien entendu ok (il a été passé environ 2 mois avant la vente, et j'ai dû rouler 1000km entre le ct et la vente), j'ai eu une contre visite pour les freins, que j'ai fait réparer.

Pour info au contrôle technique rien d'autre de particulier.

l'acquéreur me rappelle environ 1 semaine après me disant que mon véhicule fait du bruit, selon lui un bruit moteur qu'il fera confirmer par un garage comme un bruit de bielle (cette information c'est lui qui me la donne, je n'ai pas de rapport du garage en question).

Après un entretien téléphonique avec l'acquéreur, je lui est rappelé qu'il avait essayé ce véhicule à 2 reprises, par 2 personnes différentes, lui même et un de ces amis et qu'il n'avait fait aucune remarque que ce soit sur un bruit ou autres choses. Je lui est rappelé aussi que je ne savais pas quelle utilisation il en avait fait durant cette semaine écoulée.

Suite à cette conversation téléphonique je reçois donc un courrier avec Accusé de Réception me mettant en accusation pour vice caché, suite à un bruit de bielle moteur, me spécifiant que depuis il n'utilisait plus le véhicule, et qu'il allait nommer un expert pour confirmer ses dires.

Aujourd'hui je viens de recevoir une lettre en AR de l'expert nommé pour l'expertise du véhicule.

J'aurais voulu savoir comment cette expertise allait se passer, quelles solutions allaient il en ressortir, quels étaient mes recours, et quels seraient vos conseils.

cordialement guismo.

Par **guismo_old**, le **05/11/2007** à **16:56**

quelqu'un aurait il des infos sur ce sujet, merci.